

Communiqué de presse

Paris, le 29 novembre 2004

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LA PLASTURGIE SIGNE SON ACCORD !

La Fédération de la plasturgie vient de signer¹ avec les syndicats de salariés (CFE-CGC, CMTE-CFTC, CGT-FO, CFDT) l'accord sur la réforme de la formation professionnelle.

Le DIF en plasturgie

D'une durée de vingt heures par an, le Droit à la Formation Individuelle peut être cumulé sur 6 ans. Il est mis en œuvre à l'initiative du salarié (après accord de l'employeur). Le DIF en plasturgie comprend deux avantages par rapport à la loi : il est ouvert aux salariés de la plasturgie dès le **1^{er} janvier 2005** (au lieu de mai 2005), et le salarié **peut conserver son crédit d'heures** en cas de mutation d'une entreprise à une autre dans la branche Plasturgie, avec l'accord du nouvel employeur.

Le contrat de professionnalisation des plasturgistes

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification professionnelle et à ceux qui veulent compléter leur formation initiale, **le nouveau contrat de professionnalisation** remplace à la fois les trois contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

Le contrat de professionnalisation en plasturgie peut atteindre pour certaines formations prioritaires jusqu'à **24 mois** et la formation occuper de 25% à 50% de la durée du contrat. La rémunération liée au contrat de professionnalisation en plasturgie **est supérieure de 5 points** à celle prévue par la grille de la loi.

« **Cet accord reprend l'ensemble de la loi. Il a été signé dans des délais courts, ce qui va permettre la mise en place du DIF dans la Plasturgie dès le 1^{er} janvier 2005** », se félicite Bruno Couillard, Directeur Général de Plastifaf. « **Nos objectifs avec cette réforme : permettre un accès plus large à la formation continue et favoriser la montée en qualification de tous les personnels. Nous voulons aider particulièrement les PME à se repérer face aux évolutions du secteur avec des outils d'information ou de gestion.** Par exemple, Plastifaf pourrait mettre en place pour les entreprises, des outils pour gérer **les compteurs DIF** des salariés », continue-t-il.

Pour toute information :

http://www.plastifaf.com/news_actu/index.php?prov=6&lequel=actu&id_news=13

Plastifaf est l'OPCA de la Plasturgie qui a collecté en 2003, 42 millions d'euros et financé 671 000 heures de formation. Depuis 1983, Plastifaf a contribué à la formation de 434 000 stagiaires, traité 153 000 dossiers et géré 16 300 contrats en alternance.

Contact Presse : Agence APOCOPE Sylvie MERRAN & Patricia LAVAUD Tél : 01 45 78 87 37
e-mail : presse@agenceapocope.com

¹ Le 24 novembre 2004